



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 8
Présents : 11

L'An deux mille vingt-trois, le **11 septembre**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 4 septembre 2023.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, David LE CUNFF, Michel FILLION, Martine JOSSO, Catherine STEPHAN, Michael CREMET, Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC,

Absents excusés : André THUAL Véronique SIMON, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Christina EZANIC, David BELZIC Camille BOCHE, Antoine JAN,

Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal se sont réunis à l'internat rural puis à l'école afin de réaliser une visite des deux bâtiments dont les travaux sont quasi achevés.

Le Maire indique le report de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Mise en place du compte épargne temps
- Modification du tableau des effectifs – Temps partiel
- RIFSEEP

• **Internat rural**

Monsieur Le Maire détaille le plan de financement de l'internat rural comme suit :

DEPENSES			
			HT
Acquisition			130 000.00 €
Etudes			4 715.00 €
Travaux			154 389.64 €
Equipements et mobiliers			15 000.00 €
TOTAL			304 104.64 €
RECETTES			
Conseil départemental - tranche 1	13.04%	Accord	39 645.00 €
Conseil départemental - tranche 2	6.96%	En cours	21 175.64 €
Etat - DSIL	9.87%	Accord	30 000.00 €
Région - Bien-vivre partout en Bretagne	11.35%	En cours	34 510.00 €
Commune	58.79%		178 774.00 €
TOTAL	100.00%		304 104.64 €

Ce projet est subventionné à hauteur de 40%.

Il conviendra ensuite de déterminer le montant des loyers réclamés aux internes qui viendront atténuer le coût restant à la charge de la commune.

- **Rénovation de l'école publique**

Monsieur Le maire détaille le plan de financement :

DEPENSES		
		HT
Frais d'études		10 000.00 €
Travaux		275 000.00 €
TOTAL		285 000.00 €
RECETTES		
Conseil départemental	20.00%	57 000.00 €
Etat - DETR / DSIL	19.00%	54 000.00 €
Région	18.00%	51 125.00 €
Commune	43.00%	122 875.00 €
TOTAL	100.00%	285 000.00 €

Une partie de l'enveloppe fonds de concours Pontivy Communauté sera affectée à ce projet en lieu et place du projet de la boucle énergétique locale.

Monsieur le Maire remercie David LE CUNFF ainsi que les agents des services techniques qui ont assuré la maîtrise d'œuvre de ces deux grands projets.

Martine Josso pose la question de savoir ce qu'est la GTB (gestion technique du bâtiment) ? Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la régulation de l'ensemble des bâtiments reliés à la boucle énergétique locale. Les systèmes de gestion technique du bâtiment supervisent et contrôlent le chauffage de façon efficace et économique.

David LE CUNFF indique qu'il a été posé un chauffe-eau électrique au restaurant scolaire pour pouvoir éteindre la chaudière bois en été.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

2 - Finances

o Décisions modificatives

- Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le budget de la commune,

Considérant l'augmentation du SMIC ainsi que la revalorisation de certains indices au mois de mai et l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet, il convient d'augmenter les crédits du chapitre 012 – Dépenses de personnel.

L'augmentation des taux d'intérêts des emprunts de la commune conduit également à réévaluer le chapitre 66 – Intérêts d'emprunt.

Ainsi que le remplacement des agents en arrêt de travail,

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 11/09/2023

Registre des délibérations

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6411	+ 50 000.00€	
R 6419		+ 20 000.00€
D 023	- 34 000.00€	
D 66111	+ 4 000.00€	
INVESTISSEMENT		
R 021		- 34 000.00€
D 231 – 9608	- 34 000.00€	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

- **Centre Médical**

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits relatifs aux intérêts d'emprunt ainsi que le montant des travaux de l'internat rural,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 66111	+ 4 000.00€	
R 7478		+ 4 000.00€
INVESTISSEMENT		
R 1641		+ 40 000.00€
D 2188	- 10 000.00€	
D 231	+ 50 000.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

- **Lotissement Lann Gaolenn**

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits relatifs aux intérêts d'emprunt

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 605	- 3 000.00€	
D 66111	+ 3 000.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

- **Lotissement Coët Er Sorn**

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits relatifs aux intérêts d'emprunt

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 605	- 2 500.00€	
D 66111	+ 2 500.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

○ **Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif reçu le 1^{er} juin 2023, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'admission en non-valeur d'un titre de recettes de 2019 pour un montant de 0.10€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de 0.10€

○ **Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert du fonds de concours de Pontivy Communauté de la boucle énergétique sur la rénovation de l'école et un autre projet à définir.

Monsieur le Maire adressera un courrier en ce sens à Pontivy Communauté.

3 - Personnel

○ **Renouvellement de la convention Médecine du Travail avec le centre de gestion du Morbihan**

Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- déclaration des effectifs au 1er janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du projet de convention actualisé, pour une durée d'exécution de 3 ans.

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 11/09/2023

Registre des délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

- Commission Bâtiment

David Le Cunff fait état des travaux en cours sur la commune :

- Les travaux de l'internat rural et de l'école publique seront achevés à la Toussaint.
- Les agents des services techniques ont procédé au remplacement des dalles plafond à la salle polyvalente.

- Commission Jeunesse, Sport et Association

L'ALSH d'été a accueilli environ 40 enfants par jour du 10 au 13 juillet, 30 enfants par jour du 17 juillet au 4 août et 35 enfants la dernière semaine d'août.

La boum de fin d'année, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, a eu lieu le mardi 4 juillet de 20h à 22h. 110 enfants étaient présents. Cette animation est toujours très appréciée des enfants.

Le forum des associations a eu lieu le vendredi 8 septembre à la salle des sports. 13 associations étaient présentes. La Gym ouvre un nouveau créneau à destination des 4 / 6 ans et un créneau roller le mercredi après-midi.

La réunion de planning des salles à destination des associations aura lieu le 26 septembre à 18h30. Une liste du matériel communal pouvant être prêtée aux différentes associations sera distribuée.

Mireille LE RUYET indique que la commune a fourni de la peinture au SC Sournais qui va repeindre la buvette.

L'élection du conseil municipal des enfants va avoir lieu début octobre avec Marielle et Angèle.

- Commission cadre de vie et mobilité

Michel CABEL présente à l'assemblée les nouveaux jeux ont être installés à la Vallée de Plurit. Les gravillons ont été mis en place par les agents des services techniques. L'entreprise doit désormais précéder aux contrôles de sécurité dans les prochains jours. Cette entreprise accusé un retard certain car les jeux devaient être installés début juillet.

- Commission scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une 6ème classe à l'école Joseph Le Métayer. Il y a cette année un fort renouvellement du personnel enseignant et notamment la directrice, Camille HELLEC.

- Commission Culture

Patricia GUIGUENO informe l'assemblée que la prochaine commission culture aura lieu en octobre. Une conservatrice va se déplacer le 16 octobre prochain pour expertiser les costumes et diligenter ses conseils sur leur entretien.

- CCAS

La prochaine réunion va avoir lieu mercredi. Le repas des aînés aura lieu le 7 octobre.

3- AFFAIRES DIVERSES

Néant

4 – Questions diverses

Cathy STEPHAN pose la question sur la disponibilité des jeux dans la vallée de Plurit. Ils ont été installés par l'entreprise SDU, les gravillons sont mis en place. Ils seront ouverts à l'usage après un contrôle par une société de certification mandatée par l'installateur. Cathy STEPHAN regrette le manque de communication concernant les retards d'installation de cette structure et la difficulté à répondre aux habitants qui posaient des questions.

A 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations

DCM2023_64	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023
DCM2023 65	Finances - DM Commune
DCM2023 66	Finances - DM Centre médical
DCM2023 67	Finances - DM Lann Gaolenn
DCM2023 68	Finances - DM Coët Er Sorn
DCM2023 69	Admission en non-valeur
DCM2023 70	Personnel - Convention Médecine du travail

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO



Le secrétaire de séance
Michel FILLION

